



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : CB/LP

COMITES DE VILLAGE 2019

LES BOSSONS – TACONNAZ

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2019

Présents : E. FOURNIER / P. DEVOUASSOUX / A. TERMOZ / E. CHAYS / JM. COUVERT / J. FATTIER / MN. FLEURY / M. RABBIOSI / F. RAVANEL / Y. PLAUD / L. PLUSQUELLEC / JM. BOUTEILLE / FR. BOUQUIN / Y. COSTE / S. RENAUD GOUD / E. BAVUZ / C. DUCROZ / P. SLEMETT / P. VAGNET / C. CLEAVER / C. JACOT / A. BEAUFOR

Excusés : B. OLLIER / JC. BURNET / M. PAYOT



E. FOURNIER ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et services présents ainsi que la gendarmerie venue sensibiliser les riverains sur les effractions et vols dans les habitations de plus en plus nombreux dans la vallée.

Avant d'aborder les problématiques liées au quartier, P. DEVOUASSOUX propose de commencer par l'intervention de la gendarmerie. Le major NOROIS commente et explique les règles de prévention permettant de limiter les risques de cambriolage (diaporama en pièce jointe).

P. DEVOUASSOUX remercie la gendarmerie pour son intervention et commence la présentation des grandes thématiques (logements, environnement, service à la personne, aménagement, transports, sports et culture). Il propose à l'assemblée de répondre aux questions à la fin de celle-ci. Chaque conseiller complète et commente les explications du diaporama (ci-joint).

Entretien des voiries

Questions posées :

1. Est-il possible de remettre du tout-venant sur le chemin de Pierre Belle ?
2. Demande de réfection de la route du Mont.

Explications données :

1. La demande est prise en compte et sera relayée auprès des services de la voirie.
2. La route du Mont pourra être refaite mais après les travaux de reprises des réseaux et l'assainissement pluvial.

Voirie : sécurité et accès :

Questions posées :

1. Suite au nouveau plateau surélevé sur la route des Rives, le « Stop » n'est pas respecté.
2. Dangers liés à la circulation des vélos dans la rue piétonne de Chamonix.
3. Pourquoi il n'y a pas d'abris bus aux Bossons ?
4. Serait-il possible de réparer la barrière cassée sur le chemin Napoléon ?

Explications données :

1. La gendarmerie, consciente du problème intervient régulièrement à cet endroit.
2. La Police Municipale, présente en centre-ville, veille à ce que les vélos roulent lentement mais on est souvent confronté à des problèmes d'incivilité. Les contrevenants risquent une verbalisation.
3. Les abris bus sont pris en charge par la communauté de communes. Le coût d'un abri reste élevé et l'équipement de chaque arrêt se fait progressivement. Il est prévu d'équiper les arrêts des Bossons prochainement.
4. Concernant la barrière cassée sur le chemin Napoléon, la réparation incombe à EDF. Nous les relancerons à ce sujet.

Aménagements de la piste cyclable :

Questions posées :

1. Demande d'information concernant la prolongation de la voie douce après l'avenue M. Paradis.
2. Certains endroits de la piste cyclable sont dangereux : les barrières des chicanes sont trop resserrées sur l'avenue M. Paradis et il y a un manque de visibilité à l'entrée du chemin Napoléon côté montant.

Explications données :

1. La piste cyclable arrive à ce jour au niveau du parking d'Entrèves. En 2020, il est prévu sa prolongation jusqu'au pont de l'Aiguille du Midi puis jusqu'au bois du Bouchet (centre-ville).

2. Le but des barrières est de faire ralentir les vélos au niveau des arrêts de bus et d'empêcher les voitures d'accéder à la voix douce. Les chicanes ont été espacées réglementairement entre 1.50m à 1.60m et la haie à l'angle du chemin Napoléon a été taillée. On pourra requalifier ce croisement si la visibilité est toujours insuffisante.

Environnement et nuisance sonore :

Questions posées :

1. Il est demandé l'entretien des forêts vers les Songenaz : coupe de bouleaux, nettoyage suite aux coups de vent et au bostryche.
2. Demande d'installation d'un dispositif au niveau des Tissières (mur, haies).
3. Serait-il possible d'avoir des moloks et un éclairage public au niveau de l'hôtel Mercure ?

Explications données :

1. La forêt vers les Songenaz est gérée soit par la commune ou soit par l'ONF pour les parties soumises au régime forestier. Ces 2 entités n'interviennent pas sur les parties privées. La gestion de la forêt répond à des règles d'entretien (bostryche, tempêtes, élagage).
2. L'installation de dispositif anti-bruit sur la route Blanche incombe à l'ATMB qui a déjà refait un tapis moins bruyant.
3. Le besoin en éclairage sera étudié par les services techniques et les moloks par la régie intercommunale Chamonix Propreté.

Questions diverses :

Questions posées :

1. Serait-il possible de proposer des activités variées au Télésiège des Bossons : descente en luge, VTT, ...

Explications données :

1. Le service technique étudiera les diverses propositions selon l'évolution de l'installation en 2022.

Il est 20H30, clôture de la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

